



Gîte du Mont-Dore

Ouvert
toute l'année

Comité des Activités Sociales
Interentreprises des Cheminots
Auvergne-Nivernais

Saison

2023/2024

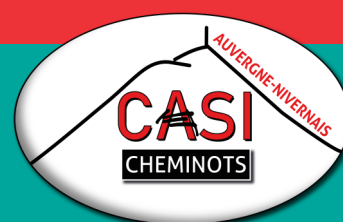
68 bis, avenue Edouard Michelin
63100 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 98 24 54

SNCF : 55 07 98

siege63@casi-auvni.fr

www.casicheminots-auvni.fr



Renseignements / inscriptions
auprès du Service Activités Sociales

Hôtel du Nivernais
1 avenue Louis Fouchère
58640 Varennes-Vauzelles

☎ 03 86 57 55 84

✉ activitessociales@casi-auvni.fr

Présentation du gîte

Gare SNCF - 63240 Mont-Dore

Le gîte est situé dans une aile de la gare du Mont-Dore en rez-de-chaussée près de la Station Thermale et de montagne au cœur de l'Auvergne dans le Puy-de-Dôme.



Hébergement pour 6 personnes

- ◆ 1 chambre de 1 lit (140)
- ◆ 1 chambre de 4 lits superposés (90)
- ◆ 1 grande salle à manger avec téléviseur
- ◆ 1 cuisine entièrement équipée
- ◆ 1 salle de bain avec 2 douches
- ◆ 2 wc
- ◆ 1 salle de rangement du matériel



Renseignement - inscription

Qui peut bénéficier d'un séjour ?

Les cheminots actifs et retraités, les salariés des C.A.S.I. et du C.C.G.P.F., leurs ayants-droit (conjoint et enfants à charge).

Inscriptions :

◆ **Pour les cheminots du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais des CSE contributeurs** [CSE TER AURA - CSE TER B.F.C. - CSE Fret - CSE Matériel Industriel - CSE Zone de Production Sud-Est - CSE Voyages Intercités - CSE DG Ile de France] :

• **pour la saison hivernale (haute saison : 23/12/2023 au 11/03/2024) :**
à partir du **2 octobre 2023** ;

• **pour la saison estivale 2024 :** à partir du **22 janvier 2024**.

◆ **Pour les cheminots extérieurs à la région ou rattachés à un CSE non contributeur** [CSE Directions Techniques - CSE Epic SNCF - CSE Gares & Connexions, CSE Sièges Voyages, CSE Directions Clients & Services, CSE Siège SNCF Voyageurs] :

• **pour la saison hivernale (haute saison : 23/12/2023 au 11/03/2024) :**
à partir du **9 octobre 2023** ;

• **pour la saison estivale 2024 :** à partir du **29 janvier 2024**.

Attention : pré-inscription obligatoire par téléphone : 03 86 57 55 84

Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site internet du CASI :

www.casicheminots-aunivni.fr

► Il est à retourner dûment rempli et signé, au *Service Activités Sociales - Hôtel du Nivernais, 1 Av. Louis Fouchère - 58640 Varennes-Vauzelles*, accompagné de :

1. Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours,
2. Copie du dernier bulletin de salaire de l'agent ou pension SNCF,
3. Chèque d'acompte de 30 % du montant du séjour,
4. Chèque de caution de 400 €.
5. Enveloppe timbrée au nom et adresse pour le retour du chèque de caution (si absence d'enveloppe timbrée, le chèque sera détruit).
6. Assurance de responsabilité civile.

La réservation sera ferme et définitive à la réception du dossier d'inscription comprenant le chèque d'acompte de 30 % et la caution de 400 € ; en l'absence de ces pièces, le gîte sera remis en location dans les 15 jours suivants l'envoi de votre dossier de réservation par le C.A.S.I.

Conditions de location

Les locations à la semaine sont prioritaires, les locations au week-end ou court séjour ne sont donc recevables qu'un mois avant la date du séjour demandé.

◆ **Séjours à la semaine :**

- ◆ Arrivée samedi à partir de 12h00
- ◆ Départ samedi à 10h00

◆ **Séjours le week-end :**

- ◆ Arrivée vendredi à partir de 18h00
- ◆ Départ dimanche à 18h00



MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART !

Pour récupérer les clefs, les conditions vous seront communiquées lors de votre réservation.



Vous trouverez une fiche d'inventaire du matériel dans le gîte.

Le ménage est à la charge de l'occupant.



◆ **Pour tous les séjours :**

Un état des lieux sera fait systématiquement à la fin du séjour.

◆ **Après étude de l'état des lieux par le C.A.S.I. :** Le chèque de caution de 400€ sera détruit si l'état des lieux est satisfaisant, dans le cas contraire il sera encaissé par le C.A.S.I.

Attention

Draps, housse de couette,
housse d'oreillers
non fournis
Animaux non admis

Nous vous demandons de remplacer toute vaisselle qui serait cassée (verre, assiette...).

Dans le cas contraire, la caution vous sera rendue déduction faite des factures de remplacement.

Tarifs 2023/2024

**Cheminots du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais -
des CSE contributeurs** [CSE TER AURA - CSE TER B.F.C. - CSE FRET -
CSE Matériel Industriel - CSE Zone de Production Sud-Est - CSE Intercités -
CSE DG Ile de France)

TARIFS / SEMAINE

Tranches	Semaine Haute-saison ⁽¹⁾	Semaine Basse-saison
1	195 €	155 €
2	240 €	195 €
3	270 €	215 €

⁽¹⁾ Haute Saison ► 23 décembre 2023 au 11 mars 2024

WEEK-END

Tarif unique : 95 €



**Cheminots extérieurs à la région Auvergne-Nivernais
ou rattachés un CSE non contributeur** [CSE Mobilités Gares & Con-
nexions - CSE Mobilités Siège - CSE Directions Techniques - CSE Réseau Siège -

TARIFS / SEMAINE

Tranches	Semaine Haute-saison	Semaine Basse-saison
1	245 €	200 €
2	300 €	245 €
3	335 €	265 €

⁽¹⁾ Haute Saison ► 23 décembre 2023 au 11 mars 2024

WEEK-END

Tarif unique : 120 €

Infos « Tarifs » ...

Pour déterminer votre tranche, **calculez votre quotient familial (QF)**.

Divisez votre **Revenu Brut Global** (*sans effectuer de réduction ou déduction*) par le nombre de **parts fiscales**.

Le résultat correspond à votre quotient familial, qui lui-même correspond à une tranche tarifaire.

Quotient	Tranche
< à 5 300 €	1
Compris entre 5 301 et 15 390 €	2
> à 15 391 €	3

Attention : La tranche 3 est appliquée si le dernier avis d'imposition n'est pas fourni !



Annulation :

Retenue (*) en cas d'annulation du séjour :

- ◆ **du 30ème au 10ème jour avant la date du séjour :**
 - ▶ **retenue de 50 % du montant total**

- ◆ **du 10ème à la veille du séjour :**
 - ▶ **retenue de 75 % du montant total**

- ◆ **en cas de non présentation le 1er jour :**
 - ▶ **retenue de 100 % du montant total**

(*) sauf en cas de force majeure sur justificatif ; décès ou hospitalisation de l'un des participants, d'un ascendant ou d'un descendant direct.



Activités à la station du Mont-Dore

Hiver :

◆ **Ski de descente** : 41 km de pistes, 84 km (grâce à la liaison avec Super-Besse). 32 pistes, 15 remontées mécaniques, 1 téléphérique, 4 télésièges dont 2 avec tapis, 9 téléskis dont 1 débutant.

◆ **Nouveau** : 1 snowpark, 1 boarder cross, 1 slalom débutant, 1 espace ski de couloir, 1 zone speed-riding ...

◆ **Ski de fond** : 25 km de pistes en grande partie en forêt entre 1300 et 1500 m.



Eté :

◆ **Randonnées** : Hauts plateaux et Monts d'Auvergne, le tour des lacs d'Auvergne, Le Lac Pavin, la ronde des Cascades, le Puy de Sancy, ...

◆ **Randonnées Cyclo/VTT** : Vallée de Chaudesfour, Vallée de la Fontaine Salée, les cols du Sancy, Vallée de la Haute-Dordogne ...



Autres activités Eté / hiver :

◆ Billard, bowling, boulodrome, cinéma, patinoire, casino ...



Bon à savoir ...

◆ Service de navettes gratuites à SuperBesse, Le Mont-Dore et La Bourboule en hiver.

◆ Navette thermale au Mont-Dore pendant la saison.

En savoir + www.sancy.com/mont-dore-station-ski



**Forfaits ski Le Mont-Dore / SuperBesse
à tarif réduit en vente au siège du C.A.S.I.**

Moyens d'accès et itinéraire ...

Par la route :

- ▶ **A10** : Orléans, Châteauroux, Limoges, sortie 45 (RN 120 puis A89).
- ▶ **A71** : Paris, Orléans, Bourges, Clermont-Ferrand :
Côté La Bourboule/Le Mont-Dore, A89 (sortie 25 Saint-Julien/Sancy).
Côté Besse/Murol/Chambon/Saint-Nectaire, A75(sortie 6 Besse/Champeix).
- ▶ **A72/A89** : Lyon, Saint Etienne, Clermont-Ferrand :
Côté La Bourboule/Le Mont-Dore : A75 (sortie 3 Aubière), direction Bordeaux
D 2089.
Côté Besse/Murol/Chambon/Saint-Nectaire : A75 (sortie 6 Besse/Champeix).
- ▶ **A75** : Montpellier, Saint-Flour, Issoire (sortie 14 Issoire).
- ▶ **A89** : Bordeaux, Brive, Ussel, Clermont-Ferrand (sortie 25 Saint-Julien/Sancy).



Par le train :

Gares de Clermont-Ferrand, La Bourboule, le Mont-Dore : toutes les grandes villes sont reliées à Clermont-Ferrand puis correspondances ferroviaires ou auto-car avec les villes de Besse, Super-Besse, Chambon, Murol, Saint-Nectaire et gares du Sancy (La Bourboule, Le Mont-Dore).

